



Syndicat des Ecoles du Bocage
Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES

Elus en service : 6
Présents : 4
Pouvoirs : 1
Votes : 5

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 AVRIL 2022

Le 21 avril 2022 à 18 heures en la Mairie de Dormelles se sont réunis les membres du Conseil syndical, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Sylvie LOISON LARGILLIERE, Présidente, remise et affichée le 14 avril 2022.

Etaient présents : Mesdames Sylvie LOISON LARGILLIERE et Nadine DESBORDES
Messieurs Jean Luc BAUDUIN, Francis LARGILLIERE et Joël PAUPARDIN

Avait donné pouvoir : Monsieur Yves ROY à Monsieur Joël PAUPARDIN

Secrétaire de séance : Monsieur Joël PAUPARDIN

1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil syndical

Madame la Présidente propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil syndical qui s'est tenu le 11 avril 2022.

Madame la Présidente passe la parole aux élus.

Le Conseil syndical, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2022.

Approbation : Pour : 5 Abstention : 0 Contre : 0

2. Vote du budget primitif 2022 :

Considérant la présentation faite par la Présidente du projet de budget 2022 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 14 ;

Considérant que l'équilibre pour la section de fonctionnement, en dépenses et recettes, s'établit à :

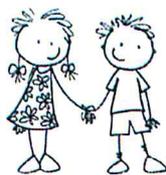
424 696,99 €

Considérant que l'équilibre pour la section d'investissement, en dépenses et recettes, s'établit à :

16 705,05 €

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2022 tel que présenté.

Approbation : Pour : 5 Abstention : 0 Contre : 0



Syndicat des Ecoles du Bocage
Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTEs

3. Participation des communes :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil syndical décide de mensualiser la participation des communes de la manière suivante :

FLAGY	
Janvier	8 239,08 €
Février	8 239,08 €
Mars	8 239,08 €
Avril	8 239,08 €
Mai	7 518,80 €
Juin	7 518,82 €
Juillet	7 518,82 €
août	7 518,82 €
Septembre	7 518,82 €
Octobre	7 518,82 €
Novembre	7 518,82 €
Décembre	7 518,82 €
TOTAL	90 226,86 €

THOURY-FERROTTEs	
Janvier	8 535,11 €
Février	8 535,11 €
Mars	8 535,11 €
Avril	8 535,11 €
Mai	7 353,42 €
Juin	7 353,45 €
Juillet	7 353,45 €
août	7 353,45 €
Septembre	7 353,45 €
Octobre	7 353,45 €
Novembre	7 353,45 €
Décembre	7 353,45 €
TOTAL	92 968,01 €

DORMELLES	
Janvier	8 988,83 €
Février	8 988,83 €
Mars	8 988,83 €
Avril	8 988,83 €
Mai	8 331,54 €
Juin	8 331,58 €
Juillet	8 331,58 €
août	8 331,58 €
Septembre	8 331,58 €
Octobre	8 331,58 €
Novembre	8 331,58 €
Décembre	8 331,58 €
TOTAL	102 607,92 €

Approbation :

Pour : 5

Abstention : 0

Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40